

CINQUANTE ANS DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET D'INTEGRATION EN AFRIQUE : QUEL BILAN ?

*Communication de M. Abdoulaye LY
BCEAO Dakar*

*Dans le cadre du colloque international
de la Fondation Konrad Adenauer sur*

*« Le 20^{ème} anniversaire de la réunification
allemande.*

**Quelles leçons de la fusion des économies européennes
pour la mise en place d'un marché commun africain ?**

28 et 29 octobre 2010 à Dakar

=====

INTRODUCTION

A l'aube du troisième millénaire, l'Afrique reste le continent où les contraintes du développement apparaissent les plus aiguës. Jusqu'au début des années soixante-dix, les performances et structures des économies africaines étaient comparables à celles de l'Asie. Trois décennies plus tard, les deux continents ont connu des évolutions différenciées, la plupart des pays asiatiques ayant réussi, contrairement à ceux d'Afrique, à diversifier leurs économies et à les insérer efficacement dans l'économie mondiale.

A l'origine de ces contreperformances, se trouvent l'absence de vision et de stratégies clairement définies, soutenues par une volonté politique résolue et assorties d'une appropriation effective par les principaux acteurs du développement. Au retard du retard accusé par le continent dans son développement économique et humain, il s'avère judicieux d'engager les réflexions sur les stratégies à même de garantir son insertion harmonieuse dans l'économie mondiale, en vue d'assurer son développement équilibré.

La présente note a pour objectif d'analyser les défis économiques et humains du développement de l'Afrique pour la décennie 2010/2020. A cet effet, elle est centrée sur les points ci-après :

- situation économique, sociale et humaine de l'Afrique ;
- analyse critique des politiques économiques et potentialités pour le développement ;
- défis des politiques de développement de l'Afrique pour la décennie 2010-2020.

I-SITUATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET HUMAINE DE L'AFRIQUE

1.1. Evolutions économiques depuis 1960

Depuis les années 1960, où la plupart des pays africains ont accédé à l'indépendance, les taux de croissance du produit intérieur brut réel de l'Afrique sont demeurés tendanciellement plus bas que ceux des autres continents, en particulier l'Asie. Le rythme d'expansion économique est, en général, resté en dessous de 4% depuis les années 1960, au moment où le continent asiatique connaît des niveaux de croissance économique qui se situent entre 6% et 9%. Le taux d'investissement est demeuré faible, ressortant à environ 20% contre 33% en Asie du Sud-Est. L'Afrique est le continent le moins industrialisé, avec 0,8% de la production industrielle mondiale et 0,3% de la production manufacturière. Durant les trois dernières années, malgré ses fortes potentialités, l'Afrique a contribué pour moins de 3% à la formation de la production mondiale, alors qu'elle dispose de 12% de la population mondiale.

Malgré l'importance accordée à la libéralisation du commerce dans les réformes économiques, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales a fortement décliné, passant de 4,6% en 1980 à 2,3% en 2008, tandis que sa contribution dans les importations s'établissait à 1,9% contre 3,6% vingt ans plus tôt.

La combinaison de l'ensemble de ces facteurs s'est traduite par la baisse du revenu par habitant, étant donné la forte hausse du croît démographique. Mesuré en dollar de 1995, cet indicateur s'est situé à 531 en 2008 contre 680 dollars en 1980. En Asie de l'Est et du Pacifique, le PIB par habitant est passé sur cette période de 244 dollars à 1.155 dollars.

1.2. Situation des indicateurs de développement humain

L'évolution défavorable du PIB/habitant s'est traduite par une dégradation alarmante des indicateurs sociaux et de développement humain. L'Indice de développement humain (IDH) calculé par les Nations Unies en tenant compte du niveau de revenu, d'éducation et de santé de la population, fait ressortir le faible niveau de développement humain de l'Afrique : tous les pays du troisième groupe (IDH de niveau faible) sont africains ; les 3 seuls pays africains présents dans le groupe 1 (IDH élevé) sont les Seychelles (50^{ème}), la Libye (56^{ème}) et Maurice (65^{ème}). Ce constat ressort également de la liste des Pays les Moins Avancés (PMA) définie en 2007 par la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), dans laquelle trente-cinq des cinquante pays recensés sont africains.

Les principaux indicateurs sociaux reflètent ces contre-performances : la mortalité infantile est de 89,0 pour mille en Afrique contre 54,7 pour mille au plan mondial, 52,0 pour mille en Asie et 7,0 pour mille en Europe. La situation est particulièrement alarmante pour la santé maternelle, les femmes africaines encourant plus de risques que les mères de toute autre région : la moitié des décès maternels dans le monde ont lieu sur ce continent. Près de la moitié des naissances se déroulent sans l'aide d'un personnel qualifié et moins de 50 % des femmes enceintes reçoivent des soins prénatals adéquats. Par ailleurs, l'Afrique subsaharienne abrite 67 % des personnes vivant avec le VIH. Le sud du continent comptabilisait à lui seul environ un tiers des nouvelles infections à VIH et 38 % des décès dus au sida en 2007.

Plus grave, les crises alimentaires et économiques survenues depuis 2007 pourraient entraîner une inversion des faibles progrès enregistrés dans la lutte contre la pauvreté et la faim en Afrique, et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à cinq ans de l'horizon fixé.

1.3. Facteurs explicatifs des contreperformances

Les performances économiques peu satisfaisantes du continent s'expliquent par des facteurs d'ordre interne et externe. Elles témoignent également des catastrophes naturelles, telles que les sécheresses répétitives et les attaques de criquets.

Au **plan interne**, l'économie africaine s'est ressentie d'une **faible diversification** illustrée par une forte dépendance des produits primaires (agricoles ou miniers). Ainsi, la contribution des produits de base aux recettes d'exportations représente 80% à 95% selon les pays. Dans la plupart des pays africains, **le taux d'investissement** n'excède pas, en moyenne, 20% du PIB. Ce niveau est particulièrement insuffisant, comparativement aux taux de 35% à 40% enregistrés par les pays émergents d'Asie durant leur phase de décollage.

Reflétant cette situation de sous-investissement, **la qualité des infrastructures** et de la main-d'œuvre est nettement en deçà de celle des pays concurrents, entraînant un niveau de productivité historiquement bas.

Malgré les avancées enregistrées dans certains pays, les processus démocratiques sont longtemps demeurés fragiles, rendant difficile l'ancrage de la bonne gouvernance dans le secteur public comme privé. En particulier, **l'insécurité juridique**, conjuguée à la **corruption** constituent des facteurs pesant sur l'image du continent ainsi que sur les coûts de production. En outre, l'économie africaine a pâti des **conflits armés** et des crises politiques, sociales et économiques, réduisant ainsi la capacité du continent à exploiter pleinement ses potentialités. Dans ce contexte,

l'environnement des affaires 'a cessé de se dégrader. En outre, **l'inefficacité des institutions publiques** constitue une sérieuse hypothèque sur les perspectives de développement du continent.

Ces difficultés sont accentuées par des contraintes financières, telles que la fuite des capitaux vers les pays les plus industrialisés et l'insuffisance de l'épargne intérieure requise pour assurer le financement du développement. Selon la CNUCED, pour chaque euro reçu en Afrique au titre de l'aide au développement, environ 5 euros sortent du continent. Les calculs font apparaître que sur la période 1960-1990, les fuites des capitaux issus des pays africains ont atteint 400 milliards de dollars, soit deux fois le montant de leur dette extérieure. Pour sa part, l'épargne privée, qui était en 1980 à 26% du PIB, est retombée à 17,6% du PIB en 2007. Cette situation pose la problématique d'une meilleure adaptabilité du système financier africain aux exigences d'investissements porteurs de croissance soutenue.

Au plan humain, **les pandémies**, telles que le sida et le paludisme, se sont propagées à une allure préoccupante, tandis que la contraction des budgets consacrés à l'éducation a induit une dégradation des performances du système éducatif. Durant la décennie 1998-2008, moins de la moitié des enfants suivaient le cycle primaire avec seulement 40% à 50% qui achèvent ledit cycle. Dans une économie mondiale où la connaissance constitue les atouts du développement, cette situation est un handicap majeur. Depuis 2005, l'espérance de vie à la naissance (48,9 ans), et le taux brut de scolarisation combiné (42%) enregistrés en Afrique sont les plus bas au monde. Cette mauvaise orientation des indicateurs sociaux est d'autant plus préoccupante que, dans le même temps, le poids du Continent dans la population mondiale s'est fortement accru, passant de 7,5% à près de 10% en 25 ans.

Au plan externe, la **détérioration des termes de l'échange** a resserré les contraintes financières. En effet, la baisse tendancielle des cours mondiaux des matières premières a réduit la capacité des pays africains à investir et à programmer le financement de leurs besoins. Selon la Banque mondiale (2000), les pertes cumulées, liées à la détérioration des termes de l'échange, des pays d'Afrique subsaharienne non exportateurs de pétrole se chiffrent entre 1970 et 1997, à 119% de leur PIB. Dans bien des cas, ces pertes équivalent à la dette extérieure. L'environnement extérieur est également caractérisé par la contrainte induite par les **subventions agricoles** pratiquées par les pays industrialisés, alors qu'en Afrique, plus de trois quarts de la population vivent de l'agriculture. Dans les pays développés, cette frange de la population dépasse rarement 5%. Les subventions dont bénéficient les agriculteurs des pays industrialisés sont une source de paupérisation de millions de paysans africains. A titre d'illustration, en 2003, les producteurs de coton aux Etats-Unis comme au sein de l'Union européenne ont bénéficié d'un revenu minimum garanti de 150 cents par kilo, alors qu'au Mali comme au Burkina, les planteurs n'ont perçu qu'à peine 25 cent, en raison de l'ajustement du prix payé au producteur, du fait de la chute des cours mondiaux de la fibre.

D'autres obstacles liés aux difficultés d'**accès aux marchés** ont empêché l'Afrique de tirer profit du commerce international. Il s'agit en particulier du maintien de droits de douane élevés sur les produits tels que le riz, le coton et le lait, dont l'expansion des exportations a, par le passé, joué un rôle essentiel dans l'essor des économies et le recul de la pauvreté.

Quant à **la dette**, son remboursement a significativement pesé sur les capacités d'investissement public des pays africains. Entre 1998 et 2008, le service de la dette dû, rapporté aux exportations et aux recettes, se situe respectivement autour de 17% et de 32% pour les pays africains pris dans leur ensemble.

Pour sa part, outre son inefficacité supposée, l'**aide publique au développement** a sensiblement diminué depuis la seconde moitié de la décennie 1990, malgré les engagements internationaux pris par le passé par les principaux bailleurs de fonds. En effet, l'aide n'a pas atteint ses objectifs, faute d'avoir eu un impact sur les populations ciblées. Cette situation témoigne également de l'affaiblissement de la responsabilité politique des Autorités, de la corruption et de la lourdeur des procédures. En outre, l'aide à l'Afrique s'est contractée, du fait de la réorientation des flux en direction des pays d'Europe de l'Est, à la faveur de la fin de la guerre froide.

1.4. Quelques « success stories »

Au demeurant, le continent africain peut se prévaloir de quelques réussites (succès stories). Elles portent notamment sur le renforcement de l'intégration sous-régionale et la mise en œuvre relativement efficace des réformes macroéconomiques dans certains Etats. La gouvernance démocratique, l'État de droit, l'obligation redditionnelle et la transparence ont également pris racine en Afrique. Par ailleurs, à la faveur de la croissance appréciable enregistrée durant la période 1998-2007, nombre d'économies africaines disposent de plus de marge de manœuvre en matière budgétaire. En particulier, les performances de pays comme l'Afrique du Sud, la Tunisie et le Botswana témoignent que l'application de politiques vertueuses et la promotion de la stabilité politique sont porteuses de progrès.

II- ANALYSE CRITIQUE DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET DE L'INTEGRATION

2.1. Analyse des politiques économiques

A l'analyse, les politiques économiques mises en œuvre en Afrique après les indépendances ont connu globalement deux phases. La première génération est basée sur l'import substitution et les industries industrialisantes. Elle est suivie d'une période d'ajustement macroéconomique marquée par l'ouverture liée à la mondialisation. Si ces politiques ont pu induire une relance de la croissance économique depuis quelques années, elles comportent néanmoins des limites et contraintes.

2.2.1. Les politiques tirées de l'import substitution et des industries industrialisantes

Durant les premières années des indépendances, les Etats africains avaient adopté des stratégies de développement visant à créer les conditions de l'accroissement du potentiel de production et de sortie du sous-développement. Le rôle donné à l'investissement dans la réalisation de l'objectif de croissance et les perspectives peu prometteuses des stratégies fondées sur l'exportation des matières premières ont amené les pays africains à promouvoir des politiques vigoureuses d'industrialisation fondées sur la substitution aux importations et capables de réaliser un développement autocentré. L'idée de produire des biens de consommation pouvant se substituer aux importations a toujours eu un attrait considérable dans la stratégie d'industrialisation. En effet, compte tenu de l'importance de la demande de biens de consommation importés, il était aisé de fonder la politique d'industrialisation sur la substitution d'une production locale à ces biens. En

dehors de la possibilité de substituer des biens produits localement aux biens importés, il était supposé que cette stratégie pourrait aider à résoudre les problèmes de balance des paiements des pays africains.

Toutefois, compte tenu de l'absence d'une classe élargie d'entrepreneurs nationaux ainsi que de la faiblesse relative de l'investissement privé étranger et des mécanismes de marché, un rôle central a été donné à l'Etat, pour la mise en œuvre de cette stratégie. Ainsi, à travers la création d'entreprises publiques, l'Etat est devenu un agent économique important dans le financement et le processus de production des biens et services. Par ailleurs, l'intervention publique s'est manifestée à travers des réglementations relatives au contrôle des prix, à la restriction des échanges et à l'affectation du crédit et des devises.

Après avoir affiché de fortes perspectives de croissance, plusieurs pays africains ont commencé à chanceler vers la fin des années 70. Les deux chocs pétroliers, la chute des cours des produits primaires, la hausse des cours du dollar et des taux d'intérêt ainsi que les médiocres performances des entreprises publiques ont entraîné des difficultés financières dans beaucoup d'Etats. Face à l'accentuation de ces difficultés au début des années 80, la plupart des pays africains ont sollicité un soutien auprès des institutions financières internationales et ont mis en place des programmes d'ajustement structurel (PAS).

2.1.1. Les politiques d'ajustement structurel

A la différence des stratégies adoptées durant les années 60 et 70, les programmes d'ajustement structurel initiés durant les années 80, en collaboration avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale visaient à réduire le rôle de l'Etat dans le processus de production et dans la régulation de l'activité économique ainsi qu'à faire fructifier le potentiel de croissance grâce à une plus grande stabilité macroéconomique, un recours accru aux mécanismes de marché et une ouverture à la concurrence internationale. Ces programmes avaient également pour objet d'accroître la part des biens échangeables dans le produit intérieur brut. Ainsi, à travers l'ajustement structurel, les pays africains ont cherché à restructurer leurs économies et à être plus compétitifs au plan international. Une telle stratégie devrait s'appuyer sur des politiques visant à accroître la compétitivité des activités d'exportation et de substitution à l'importation, en stimulant leur rentabilité, à travers une augmentation des prix relatifs des biens internationalement échangeables et de la productivité. Dans ce cadre, la réduction du rôle de l'Etat s'est traduite par la privatisation d'entreprises publiques et la suppression des réglementations empêchant le libre jeu des mécanismes du marché. C'est ainsi que des mesures ont été prises pour favoriser la concurrence, aussi bien au niveau interne qu'à l'égard des autres économies du monde.

Les stratégies de développement adoptées depuis les années 80 sont appliquées dans un contexte marqué par l'ouverture et l'interdépendance des économies. Cette ouverture a considérablement accru les flux de capitaux, des services et des marchandises. Par ailleurs, les échanges d'idées et d'informations se sont intensifiés, sous l'impulsion des nouvelles technologies. L'accroissement des échanges, les technologies nouvelles, les investissements étrangers, le développement des médias et des autoroutes de l'information sont autant de facteurs qui pourraient alimenter la croissance économique et le progrès humain. Toutefois, la question qui se pose pour les pays africains est de savoir comment tirer un avantage des opportunités offertes par l'ouverture de plus en plus marquée de l'économie mondiale. En outre, la mondialisation pourrait être une source supplémentaire de

difficultés pour les économies africaines et il importe de voir comment ajuster leurs systèmes économiques pour s'adapter à ce nouveau contexte.

2.2. Limites et contraintes des politiques économiques

Pour les pays africains, les politiques économiques axées sur la libéralisation de la sphère réelle, fondées sur l'émergence de capacités productives privées et l'aide publique au développement, comportent de nombreuses contraintes au regard de leur structure et de leur positionnement concurrentiel.

- **Un environnement politico-économique instable, marqué par des conflits, un déficit de gouvernance politique et financière et la quasi-absence d'Etat de droit** : dans le but de réaliser une croissance économique soutenue susceptible de réduire la pauvreté, les dirigeants africains tablent sur les investissements directs étrangers (IDE) complétés par l'aide publique au développement (APD). A l'expérience, ce choix est porteur d'incertitudes dans la mesure où le continent n'a reçu que 1,2% des IDE dans le monde contre 11% pour l'Amérique latine et 20% pour l'Asie durant la décennie 1990.

Un recours à l'aide comme source de financement : le choix de l'aide comme modalité de financement était inopportun, compte tenu des contraintes budgétaires des pays donateurs liées à l'impératif de convergence qui restreignent les capacités de dons dans l'Union européenne et de la nécessité de réduire les déficits budgétaires aux Etats-Unis. De surcroît, l'aide reste fortement tributaire de la conjoncture et des orientations géostratégiques des donateurs. Par ailleurs, l'Afrique a choisi de miser sur l'assistance des pays riches au moment où l'Europe centrale et orientale sortait d'une période de réformes, lui permettant d'en capter une part importante.

Une faible capacité d'absorption des ressources extérieures imputable à la mise en place tardive des dispositions requises comme préalable à la mobilisation des ressources auprès de certains partenaires au développement.

2.3. Les options pour l'intégration régionale

2.3.1. Rappel historique

En Afrique, l'intégration économique constituait une option de développement à laquelle la quasi totalité des pays ont souscrit au lendemain des indépendances. Cette dynamique de construction de blocs régionaux a pris une telle importance, impulsée par le partage des vicissitudes de la colonisation, qui a créé de fait une forme de convergence vers cette forme d'association. De ce fait, les Nations-Unies considèrent qu'il existe aujourd'hui davantage d'organisations régionales en Afrique que sur tout autre continent, et la plupart des pays africains participent à plusieurs initiatives d'intégration régionale. En effet que l'intégration régionale offrirait un cadre qui permettrait de surmonter les obstacles au commerce intra-africain et que la suppression de ces obstacles créerait des marchés régionaux plus vastes permettant de réaliser des économies d'échelle, de soutenir les systèmes de production et les marchés et de renforcer la compétitivité de l'Afrique. Entre les années 60 et les années 80, il y a eu plus de 200 initiatives intergouvernementales de coopération économique multisectorielle, ainsi que plus de 120 initiatives bilatérales ou multinationales pour des secteurs uniques (Adedeji, 2002).

Cette adhésion au régionalisme s'inscrivait dans l'aspiration plus large à l'intégration du continent, qui trouvait ses racines dans le mouvement panafricain pour les valeurs partagées, l'autonomie

collective pour le développement et l'indépendance économique. Dès le début du processus de décolonisation dans les années 60, l'établissement de communautés économiques sous-régionales a été un volet important de la stratégie de développement de l'Afrique. Entre les années 60 et les années 80, il a été créé plusieurs organisations intergouvernementales de coopération économique pour promouvoir la coopération technique et économique.

2.3.2. Résultat des processus d'unions économiques

En dehors de l'UEMOA et de la CEMAC, il n'existe pas encore d'autres zones économiques ayant abouti à l'émergence d'une union monétaire consacrée par l'adoption d'une monnaie unique. Les velléités de construction ont cependant donné des résultats appréciables dans l'ensemble, avec l'érection d'une véritable puissance politique au sein de la CEDEAO de la COMESA et de la SADC. Quant au projet de l'Union Maghreb Arabe (UMA), il reste embryonnaire, en liaison avec les fortes tensions politico-idéologiques qui sont de nature à saper les bases de l'intégration dans la partie Nord du continent.

Dans l'ensemble, les pays manifestent une résistance à faire tomber les barrières aux échanges entre leurs populations.

2.3.3. Facteurs explicatifs de la faiblesse des résultats

Il reste des problèmes économiques et institutionnels à surmonter pour développer le commerce intrarégional en Afrique. Les obstacles économiques incluent la forte dépendance de la plupart des pays membres vis-à-vis de l'exportation de produits de base, les règles d'origine strictes émanant des programmes de libéralisation du commerce et des infrastructures déficients.

Les problèmes institutionnels comprennent notamment les tracasseries administratives et certains obstacles physiques, par exemple péages routiers, frais de transit et tracasseries administratives à la frontière et dans les ports. Ces obstacles majorent les coûts de transport et nuisent à la fiabilité des livraisons.

D'autres problèmes sont dus à l'absence de coordination et d'harmonisation des politiques et des réglementations au niveau régional, à la non-application des engagements pris et à l'appartenance des pays à des entités multiples.

2.3.4. Perspectives

Les rapports qui se sont succédé invitent les pays africains à orienter leur énergie en priorité vers la suppression des obstacles qui étouffent l'initiative et les échanges entre les peuples africains. A cet égard, les chantiers les plus ambitieux ont trait à la perspective de mise en place de la monnaie unique africaine à l'horizon 2020. L'Union Africaine a déjà pris en charge ce dossier en confiant à l'Association des Banques centrales Africaines le projet d'étude des modalités de création d'une monnaie unique africaine. Dans cet esprit, un cadre de convergence macroéconomique pour préparer l'introduction de la monnaie unique a été scellé à travers le Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PMCA), adopté le 4 septembre 2002 à Alger. Il se propose de mettre en place les instruments techniques préalables au lancement de la monnaie. Déjà, toutes les cinq sous-régions issues du découpage géographique (Nord, Sud, Est, Ouest et Centre) disposent d'un programme formel de coopération monétaire tel que recommandé par le PCMA.

2.4. Potentialités pour le développement de l'Afrique

Le développement économique vise, entre autres, à travers l'accroissement de la productivité des facteurs de production, à améliorer la qualité de vie des populations.

Ainsi, au début des années 1990, face aux exigences sociales et aux risques croissants de marginalisation économique, de nombreux pays africains se sont engagés à appliquer des politiques macroéconomiques saines, adossées à des réformes adéquates. L'Afrique est ainsi entrée dans le troisième millénaire, avec de meilleures performances économiques, attribuables aux prix élevés des matières premières, à la mise en oeuvre soutenue de réformes économiques et politiques et au retour de la paix dans certains pays. Ces évolutions positives ont contribué à l'amélioration des performances économiques, le taux de croissance économique ressortant, en moyenne, à 5,4% durant la période 1998-2008. Toutefois, en dépit de ces progrès, le continent n'a pas été en mesure de tirer réellement profit du processus de globalisation pour assurer son décollage économique.

Les politiques publiques n'ont pas ciblé de nouvelles sources de croissance que laissent entrevoir les atouts et potentialités du continent parmi lesquels figurent la jeunesse de la population et la rentabilité de l'investissement, qui y sont plus grandes que partout ailleurs dans le monde, selon des études de la CNUCED. En outre, la richesse de son sous-sol et ses potentialités agricoles sont demeurées, jusqu'ici, insuffisamment exploitées. Au plan institutionnel, avec l'appui des partenaires au développement, les politiques en matière d'investissements étrangers ont été rationalisées, à travers la mise en place d'organismes d'analyse et de promotion des potentialités économiques. En matière de ressources naturelles, l'Afrique dispose :

- de 874 millions d'hectares de terres arables, dont seuls 12,6 millions d'hectares, soit 7%, y sont aménagés ;
 - d'une des réserves forestières les plus riches du monde ;
 - de plus du quart des réserves mondiales d'uranium ;
 - d'environ 9% des réserves connues de pétrole et de gaz.

En dépit de ces potentialités, les progrès réalisés par le continent en matière économique apparaissent très insuffisants, comparativement à ceux obtenus par les pays d'Amérique latine et d'Asie, les économies africaines ne parvenant pas à assurer durablement l'attrait de capitaux privés en leur sein.

IV- DEFIS DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE POUR LA DECENNIE 2010-2020

L'évaluation des programmes de développement en Afrique depuis les indépendances, a permis de mettre en évidence les limites du paradigme de la création de richesse et de l'accélération de la croissance économique. A cet égard, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)¹

¹ *Adoptée en 2000 par 191 pays lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, la «Déclaration du Millénaire» désigne huit objectifs à atteindre pour réduire la pauvreté à l'horizon 2015, à travers la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, l'éducation primaire pour tous, l'égalité des femmes, la réduction de la mortalité*

constituent une réponse novatrice à la nécessité de prendre en compte l'impérieux développement du capital humain dans le continent. Le souci de renforcer le capital humain découle principalement du besoin de tirer profit de la promotion de la connaissance.

Au regard de ce qui précède, les dirigeants africains sont invités à améliorer l'efficacité des politiques publiques, afin de réduire durablement la pauvreté et de garantir l'insertion harmonieuse du continent dans l'économie mondiale. A cet égard, il s'avère impérieux de renforcer la gouvernance et les institutions, d'établir un partenariat international, de focaliser les efforts sur certains secteurs prioritaires, tout en approfondissant l'intégration régionale.

3.1. Améliorer la gouvernance et les institutions

Le premier défi à relever est celui de l'instauration des conditions d'un cercle vertueux de croissance, déterminant pour améliorer le niveau de vie de la population. Dans cette perspective, il est indispensable de changer les comportements, afin de saisir les opportunités internes et externes d'augmentation de la production offertes par l'économie mondiale. Au delà des mesures centrées sur les aspects macroéconomiques, il conviendrait d'établir une nouvelle démarche axée sur un comportement adéquat tourné vers la dimension citoyenne, le respect de l'intérêt public et le souci de l'éthique. La volonté politique est la clé du décollage et de la croissance à long terme.

L'impératif de changer de paradigme s'appuie sur le constat largement partagé selon lequel la **bonne gouvernance** a été l'un des maillons manquants des politiques économiques mises en œuvre dans le cadre des programmes d'ajustement structurel appliqués au début des années 1980. Analysant les causes des résultats mitigés desdits programmes, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) ont incriminé le cadre politico-institutionnel défaillant. La corruption, l'arbitraire et la violation des droits humains ont été identifiés comme causes majeures de l'effondrement de l'État et de ses moyens d'action en Afrique. La bonne gouvernance et le développement économique, de par leurs caractéristiques (participation, transparence, responsabilité, efficacité, efficience, primauté de l'Etat de droit et la justice) sont intimement liés. La quête d'une stabilité institutionnelle et d'une cohésion nationale est indispensable pour mener à bien les projets de société des élites politiques. La nécessité de mobiliser les citoyens autour d'un idéal, exige la transparence de l'action des autorités, une approche participative et des pratiques vertueuses. Nombres d'organisations internationales et de la société civile mettent en exergue les vertus du dialogue, de la concertation et de la prévention des conflits dans la recherche d'une cohésion de la nation, requise pour assurer la durabilité du processus de développement économique. Depuis le début des années 90, à la suite des progrès enregistrés dans le domaine des télécommunications, un modèle de démocratie s'est largement diffusé à travers la planète, faisant émerger une nouvelle exigence en Afrique : elle pourrait être comprise comme une demande des citoyens d'être davantage impliqués dans la gestion des affaires publiques et d'être gouvernées selon les normes et les standards en vigueur dans les démocraties modernes. Au terme d'une enquête menée sur les cinq continents par la Brookings Institute, il est apparu que les citoyens, véritables acteurs du développement, sont d'autant plus enclins à "se retrousser les manches" qu'ils sont informés et impliqués dans les décisions des gouvernements. Inversement, ils deviennent

indifférents et peuvent même être des écueils à la construction du progrès social, s'ils ne sont pas associés à cette dynamique.

3.2. Etablir un partenariat international

Même si le continent doit compter sur ses propres forces pour prendre en main son destin, il s'avère incontournable de définir un partenariat international pour son développement.

La nouvelle vision du développement de l'Afrique et les actions à entreprendre au plan intérieur pour renforcer la croissance économique et lutter contre les inégalités ne peuvent produire les résultats escomptés, dans le contexte actuel, que si elles sont soutenues et accompagnées par la communauté internationale.

Outre la consolidation de la paix et le renforcement de la sécurité, la contribution de la communauté internationale est requise au double plan de l'appui financier et du nécessaire rééquilibrage des règles du commerce international.

En matière d'**aide publique au développement**, compte tenu des insuffisances enregistrées par le passé, les bénéficiaires et les donateurs convergent vers la nécessité de promouvoir une nouvelle politique en la matière. A cet égard, les dirigeants du continent appellent les donateurs à conjuguer leurs efforts, en vue de renforcer la qualité et l'efficacité de leur assistance. Ils préconisent également une réforme des structures d'aide, l'harmonisation de leurs programmes avec les plans de développement de l'Afrique, l'amélioration de la coordination entre les donateurs et l'intégration des politiques d'aide à l'action dans les domaines tels que le commerce mondial et l'allègement de la dette. La Banque mondiale estime que l'aide stimule la croissance, uniquement dans les pays qui adoptaient des politiques macroéconomiques saines axées sur le partage de l'information et la transparence. Cette observation souligne a contrario que l'absence de libertés civiles et de politique concertées se traduit par une déperdition des ressources.

De même, la faible **capacité d'absorption** des investissements productifs publics et privés ainsi que les contraintes entravant leur bonne exécution, persisteront, en l'absence d'une stabilité politique et sociale, et d'un renforcement des compétences professionnelles.

Quant au rééquilibrage des **règles du commerce international**, il se justifie par le besoin de lever les barrières protectionnistes et les mesures unilatérales qui continuent de peser sur le fonctionnement d'un système commercial multilatéral ouvert. Or, la nouvelle vision de développement de l'Afrique et les actions envisagées, articulées autour de l'appropriation des politiques, le développement des capacités internes de production et de transformation ainsi que la diversification des exportations, s'inscrivent dans la dynamique de la globalisation des économies.

Conscients du rôle catalyseur des échanges commerciaux dans le développement, les pays africains se sont résolument engagés ces dernières années dans un processus d'intégration. Un grand nombre de ces pays a adopté de courageuses réformes comportant une libéralisation ambitieuse du commerce. L'élimination des distorsions dans le commerce international devrait donc être érigée au rang des priorités. Cela requiert notamment une réduction substantielle et progressive des mesures de soutien et de protection en faveur de l'agriculture, de l'industrie et d'autres secteurs.

Pour permettre aux pays africains de tirer meilleur profit du commerce, en vue d'assurer leur développement, l'adoption des mesures suivantes est requise :

- la promotion d'un système commercial international ouvert, non discriminatoire et équitable, permettant à tous les pays, singulièrement africains, d'améliorer leurs structures économiques et de relever le niveau de vie de leur population par un développement économique durable ;
- l'amélioration de l'accès des exportations des pays africains aux marchés des pays développés, à travers notamment l'élimination des barrières non tarifaires et des obstacles techniques au commerce ;
- l'amélioration du fonctionnement des marchés des produits de base et la mise en œuvre de politiques de ces produits qui soient rationnelles, compatibles et cohérentes au plan national et international.

Il convient de signaler que si le continent n'est pas encore un acteur clé de la finance internationale, la crise financière récente a permis de mesurer l'incidence négative des turbulences financières sur les économies de ses Etats. Sur cette base, l'Afrique ne pourrait connaître une trajectoire de croissance durable que sous la condition d'un environnement financier international sécurisé. Certes, la libéralisation de l'économie mondiale a favorisé la croissance et le développement économique de vastes zones jusque-là vouées au sous-développement. Mais, la pérennité de cet acquis repose sur l'édification de règles globales à la dimension des crises financières et la réadaptation des mécanismes de prévention. L'ampleur des conséquences de la crise du marché immobilier démontre le besoin de renforcement de la gouvernance globale, en dépit des progrès accomplis en la matière. Par ailleurs, il serait opportun d'intégrer les leçons de cette crise dans les réflexions en cours sur l'approfondissement des marchés de capitaux en Afrique.

S'agissant de la **dette**, elle a fait l'objet d'allègements consentis par les bailleurs de fonds dans le cadre des initiatives PPTe et IADM, ayant permis de la ramener à des niveaux soutenables, d'une part, et de dégager des ressources nouvelles pour le financement du développement, d'autre part. Toutefois, une utilisation plus judicieuse des ressources, par les Etats bénéficiaires serait de nature à conférer à ces mécanismes le succès requis.

3.3. Approfondir l'intégration régionale

Compte tenu de la complexité des tâches et actions à mener d'une part, et de l'étroitesse des marchés nationaux, d'autre part, il importe d'asseoir les stratégies de développement dans une perspective communautaire, de manière à tirer profit des économies d'échelle qu'offrent les complémentarités entre les pays.

Ainsi, au niveau régional et continental, les initiatives visant à accélérer le processus d'intégration des économies doivent être poursuivies et renforcées. Il s'agira au niveau de chaque entité sous-régionale d'harmoniser les politiques monétaires et commerciales, d'assurer la convergence macroéconomique et une complémentarité des biens et services produits, d'abaisser les tarifs, d'éliminer les barrières non tarifaires, de lever les autres obstacles entravant le libre échange entre les pays membres. Dans la phase initiale d'intégration, une attention particulière doit être accordée au développement des infrastructures, notamment les voies de communication inter-Etats et les

télécommunications. L'idée est de se départir de la stratégie d'intégration actuelle, qui s'est traduite par une juxtaposition d'entités économiques nationales non viables, sans véritables projets intégrateurs concrets, et d'aller vers une réelle intégration économique par le marché et la production.

3.4. Mettre en œuvre des politiques sectorielles prioritaires

Au plan sectoriel, **l'agriculture** constitue la pierre angulaire des économies africaines. A ce titre, elle doit cristalliser les efforts visant à stimuler l'augmentation de la production globale et à améliorer les conditions de vie sur le continent. A cet effet, il convient de mettre un accent particulier sur la diversification de la production d'exportation et la transformation, sans occulter la problématique d'assurer le développement des cultures vivrières. La sécurité alimentaire du continent exige également que des efforts soient déployés, aussi bien au niveau du gouvernement que du secteur privé local, pour promouvoir la recherche-développement agricole et l'amélioration des conditions sanitaires des produits agricoles.

Quant au secteur de **l'énergie**, qui joue un rôle majeur dans le développement économique ainsi que dans le bien-être de la société, elle est caractérisée par une insuffisance de l'offre qui constitue un obstacle à la croissance économique du continent. Même si elle est dotée d'importantes sources d'énergies, qui restent très souvent inexploitées, le continent est marqué par la faiblesse de ses services énergétiques. Or, l'approvisionnement régulier en électricité est une condition nécessaire pour le développement économique et social du continent. Les statistiques montrent que la consommation d'électricité est fortement corrélée avec la richesse et un faible accès aux services énergétiques modernes est également corrélé avec le nombre de personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour (2002). Tirer profit des potentialités de l'ère du numérique suppose le développement de services électriques adéquats. La consommation d'électricité est largement confinée aux secteurs intensifs en énergie que sont l'industrie et le commerce, et dans une moindre mesure les ménages ayant un revenu élevé. L'acuité avec laquelle se posent les problèmes d'accès à l'énergie électrique justifie la définition d'une politique et d'une stratégie énergétiques.

Le développement de PME implique que les gouvernements africains promeuvent des mécanismes d'appui institutionnel axés sur des cadres juridiques et légaux incitatifs favorisant leur pérennité. A ce titre, outre l'amélioration globale de l'environnement des affaires, il convient d'ériger des systèmes de financement novateurs et adaptés à leurs besoins, augmenter l'offre d'infrastructures de soutien à leurs activités et atténuer leurs difficultés d'accès au marché. La disponibilité des facteurs de production serait de nature à impulser de nouveaux investissements et la compétitivité des entreprises existantes. Pour sa part, l'offre des services financiers des banques au profit des PME gagnerait à être plus diversifiée.

Dans le **secteur financier**, le vrai défi du financement des économies africaines passe par le réaménagement de l'architecture financière régionale et nationale, impliquant des politiques innovantes en la matière. Il s'agira de doter les systèmes financiers africains de la capacité à supporter durablement un doublement du taux d'investissement, pour le porter à environ 35%. Dans cette perspective, réaliser la croissance annuelle d'environ 7% du continent, requiert l'augmentation de l'épargne domestique. Cette démarche est fondée sur l'effet positif de la mobilisation de l'épargne sur le volume de l'accumulation du capital et l'allocation de ressources. Sur cette base, le processus

de libéralisation financière doit être complété par la diversification des produits de collecte de l'épargne, le renforcement de la crédibilisation des moyens de paiement et la dynamisation des marchés de capitaux. Cet effet, l'Afrique doit tirer un meilleur profit des opportunités offertes par les 17,5 milliards de dollars provenant annuellement des travailleurs migrants. Outre leur tendance haussière, ces fonds présentent l'avantage d'être plus sûres et plus stables que les investissements du secteur privé.

3.5. Définir les priorités d'action pour la décennie 2010/2020

Sur la base d'un consensus, il y a lieu de définir des priorités d'actions devant nécessairement prendre en charge les chantiers ci-après :

- l'appropriation locale des stratégies de développement ;
 - l'amélioration du capital humain, dans un contexte mondial marqué par l'avènement d'une économie de la connaissance ;
- la mise en oeuvre de réformes sectorielles, notamment dans la justice et l'éducation ;
l'atténuation de la vulnérabilité du continent à la volatilité des prix et des autres chocs externes, en procédant à la diversification de la base productive des économies ;
- l'intégration dans le commerce international, en veillant à la conclusion des négociations de Doha ;
 - l'émergence de capacités domestiques performantes de production, assurant une autosuffisance économique relative et facilitant une intégration bénéfique à l'économie mondiale ;
 - parachever les réformes sectorielles.

CONCLUSION

L'Afrique possède d'abondantes ressources naturelles et humaines, et dispose d'une diversité de sa population, de sa culture et d'autres atouts multiformes pour assurer son développement. La prise en compte de ces facteurs potentiels suggère que les priorités en matière de développement soient conçues à différents niveaux : local, national, régional et continental. Elle recommande également une politique de rupture, qui met la gouvernance au centre des mesures. Cette démarche est fondée sur le constat des résultats mitigés, voire négatifs, des politiques d'ancrage à la mondialisation, qui se sont ressenties de l'instabilité du cadre institutionnel et du non-respect de l'Etat de droit.

De même, la configuration de l'économie mondiale, marquée par l'interdépendance entre les nations, rend inéluctable la recherche de stabilité qu'offre une meilleure régulation des flux financiers et une réelle coopération pour le développement. En particulier, la levée des contraintes de financement des économies et des obstacles au

commerce international sont des conditions pour le succès des politiques économiques du futur.

Au demeurant, sur la base d'une impulsion politique, des solutions peuvent être envisagées dans une perspective communautaire fondée sur la diversification économique et le renforcement des institutions. De ce point de vue, les progrès accomplis en matière d'intégration économique régionale offrent des possibilités d'amortir les chocs, et d'opérer une politique de complémentarité par l'élargissement des marchés. A cet effet, l'Afrique devrait envisager une introspection devant permettre une remise en cause d'une extraversion devenue problématique dès lors qu'elle se fonde sur le commerce de produits de base, dont les cours sont réputés très volatils. Devant le retard important enregistré sur la voie du développement, le Continent devrait inscrire, au rang de ses priorités, la diversification de sa production à l'exportation ainsi qu'une politique endogène et auto-entretenu, basée sur la transformation locale. Cette introspection permettrait également de définir une nouvelle vision, au plan institutionnelle, qui constitue le soubassement de l'activité économique.

=====